

Les Ministres ont discuté les importants événements survenus en ce qui concerne l'Allemagne depuis leur réunion de mai. Ils se sont félicités du paraphe, le 8 novembre 1972, du traité sur les bases des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande et de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne ainsi que du fait qu'il est envisagé de signer ce traité le 21 décembre 1972 et de le soumettre ensuite à l'approbation des organes législatifs de la République fédérale d'Allemagne. Ils ont pris note de la déclaration du Ministre fédéral des affaires étrangères selon laquelle, après ratification de ce traité, et après que les conditions d'ordre interne auront été remplies, les deux Etats allemands déposeront leur demande d'admission aux Nations Unies en vue d'un examen simultané par les organes compétents de l'organisation mondiale. Les Ministres ont pris note de la déclaration des quatre puissances en date du 9 novembre 1972. Dans cette déclaration, celles-ci ont marqué leur accord pour soutenir les candidatures de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande comme membres des Nations Unies quand elles seront présentées et déclarent, en liaison avec ce qui précède, que cette admission n'affectera en aucune façon les droits et responsabilités des quatre puissances ni les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants qui s'y rattachent. En ce qui concerne les relations entre la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, les Ministres ont pris connaissance du fait que cette déclaration n'affecte en aucune façon la convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale d'Allemagne, ni les conventions et documents rattachés en date du 25 mai 1952 amendés le 23 octobre 1954.

Sur la base de ces événements, les différents gouvernements examineront la possibilité d'engager des négociations avec la République démocratique allemande en vue d'établir des relations bilatérales. A cet égard, les Ministres ont confirmé la solidarité que les membres de l'Alliance ont maintenue, depuis que la République fédérale d'Allemagne est devenue membre de l'Alliance, sur les questions qui concernent l'Allemagne. Les Etats membres de l'Alliance atlantique ont indiqué qu'ils soutenaient toujours la politique de la République fédérale visant à instaurer en Europe un état de paix dans lequel le peuple allemand recouvre son unité par une libre autodétermination. Ils continueront en conséquence à tenir pleinement compte de la situation particulière en Allemagne, caractérisée par le fait que le peuple allemand vit actuellement dans deux Etats, qu'il n'y a pas encore de règlement de paix librement conclu pour l'Allemagne et que, jusqu'à la conclusion d'un tel règlement, les quatre puissances conservent leurs droits et responsabilités ci-dessus mentionnés en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble.